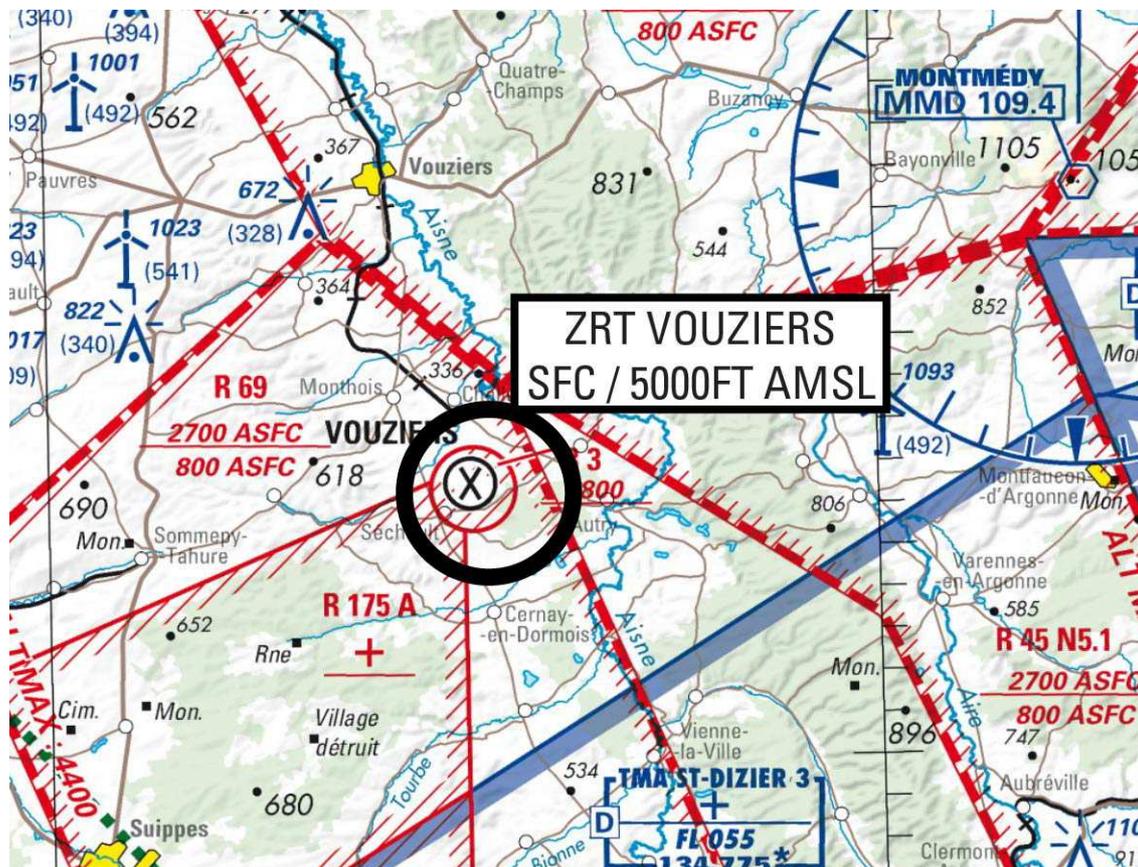


OBJET : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans le cadre du déploiement d'un ballon captif dans la région de Vouziers (08).

VALIDITÉ : Du 1er janvier au 20 avril 2022

Lieu : FIR REIMS (LFEE)



ACTIVITÉ

Déploiement d'un ballon captif à Vouziers-Séchault.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable H24 par NOTAM à J-48H

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
PARIS ACC/FIC : 125,700 Mhz
SAINT DIZIER APP : 134,775 Mhz

GESTIONNAIRE

Directeur des vols

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active se substitue aux parties d'espaces avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG/CAM : Contournement obligatoire sauf et après autorisation du directeur des vols pour :

- les aéronefs militaires,
- les aéronefs assurant des missions de sécurité publique, d'assistance ou de sauvetage lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT.

SUP AIP N° 273/21**SERVICES RENDUS**

Information de vol et alerte

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES**ZRT VOUZIERS**

Cercle de 2 NM de rayon centré sur PSN : 49 16 24 N 004 45 55 E

SFC / 5000ft AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Balisage diurne du câble par fanions rouges fluorescents implantés sur le câble tous les 50m.

Balisage permanent par 2 feux à éclats HI (1 blanc et 1 rouge implantés sous l'aérostat).

Balisage nocturne par feux à éclats (idem ci-dessus) et projecteur (faisceau blanc) implanté aux points d'ancrage.

L'aérostat est détectable par un radar et équipé d'un transpondeur (3/A et C : à paraître dans le NOTAM et mode détresse 7700 si rupture câble ancrage)

ORGANISMES A CONTACTER**Avant déploiement :**

Escadron Avord : TEL : 02 34 34 72 38

PNIA : 811 702 72 38

Pendant déploiement :

Directeur des vols : A paraître dans le NOTAM d'activation de la ZRT